

Assemblée Générale du Cisme à Dijon Appel à candidatures au poste d'administrateur du Cisme



L'Assemblée Générale 2015 du Cisme se tiendra le vendredi 24 avril, au Palais des Congrès de Dijon, et sera précédée, le jeudi, par une journée d'étude.

Le 24 au matin, l'Assemblée Générale Ordinaire aura à élire ou à renouveler 13 administrateurs. En effet, le tiers renouvelable du Conseil d'administration comprend, en 2015, dix administrateurs dont 9 sont candidats à leur renouvellement. Par ailleurs, deux administrateurs ont fait part de leur démission du Conseil

prenant effet avant l'Assemblée Générale (démission consécutive à leurs départs à la retraite) et un troisième avait laissé un poste vacant, en juin 2014, en raison de la fin de son mandat au sein de son Service. Tout adhérent souhaitant rejoindre le Conseil d'administration est dès lors invité à adresser sa candidature au Cisme, ce avant le 10 mars 2015.

C'est, en effet, le 11 mars, date de tenue du prochain Conseil d'administration, que les candidatures seront exami-

nées et pourront, le cas échéant, être soutenues par le Conseil, dans le but de favoriser les équilibres régionaux et la répartition souhaitée entre Présidents et Directeurs, ce avant le vote souverain de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, les administrateurs auront à choisir la ville d'accueil de l'Assemblée Générale de 2016. Si un Service est candidat pour organiser cette manifestation avec l'équipe du Cisme, il est invité à le signaler également avant le 10 mars 2015.

A noter que les réservations sont ouvertes pour les hôtels, et que le Cisme propose des tarifs préférentiels, sous réserve d'une inscription dans les meilleurs délais, et de bien vouloir préciser "Assemblée Générale du Cisme" au moment de la réservation.

Les participants peuvent ainsi, d'ores et déjà, réserver leurs chambres dans l'un des établissements à proximité du Palais des Congrès. La liste des hôtels et les fiches de réservation sont disponibles sur le site du Cisme. ■

Compte personnel de prévention de la pénibilité Vers une simplification du C3P ?

Dans un communiqué officiel daté du 8 janvier, le Premier Ministre Manuel Valls annonce la tenue d'une mission pour simplifier et sécuriser le dispositif.

Ce sont ainsi Christophe Siruge, député de Saône-et-Loire, et Gérard Huot, chef d'entreprise, qui se sont vus adresser par Manuel Valls une lettre de mission pour "faciliter la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité". Ils travailleront en collaboration avec Michel de Virville, dont les travaux au sein de la Commission dite "de Virville" avaient précédé l'élaboration du dispositif C3P et la parution des décrets d'application le 9 octobre dernier. Ce dernier sera, quant à lui, chargé d'une mission d'appui aux branches professionnelles pour aider à la mise en place des facteurs de pénibilité entrant en vigueur en 2016.

Cette mission se veut répondre aux inquiétudes des chefs d'entreprise quant à la mise en œuvre du compte (qui s'échelonne donc sur 2 ans, avec la prise en compte de 4 facteurs de pénibilité depuis le 1^{er} janvier 2015, et les 6 autres repor-

tés à 2016), et sera l'occasion de formuler "des propositions de simplification du dispositif, de sécurisation juridique pour prévenir d'éventuelles sources de contentieux et d'articulation avec les actions de prévention des entreprises." Il s'agit notamment de définir un "équilibre" entre le suivi individuel de l'exposition aux facteurs de pénibilité et des appréciations d'ordre collectif de la pénibilité, plus simples à suivre pour les entreprises.

Les propositions issues de la mission seront remises en juin 2015. D'ici là, le Premier Ministre rappelle que les entreprises concernées par les 4 facteurs de pénibilité entrés en vigueur ce 1^{er} janvier n'ont aucune obligation déclarative à accomplir avant le mois de janvier 2016.

Le texte intégral du communiqué peut être retrouvé sur le site du gouvernement ainsi qu'en complément de lecture des IM.

On notera par ailleurs la publication d'un décret n° 2014-1617 daté du 24 décembre 2014 et qui fixe la liste des régimes spéciaux concernés par le C3P. ■

▼ MOUVEMENTS

(30) Le nouveau Président de l'**AISMT Nîmes** est **Mr Jean-Pierre Benoît**. Il remplace **Madame Nicole Carrière**.

(56) **M. Marc Lestrohan** a pris la suite de **M. Jean-Paul Nicolas** à la Présidence de l'**Amiem**.

(66) **M. Robert Bassols** a quitté la Présidence du **CST**, à présent assurée par **M. Emmanuel Castro**.

(76) **M. Jean-Luc Fauvel** a intégré le Service **Santra Plus** au poste de Directeur général le 5 janvier dernier, prenant ainsi la suite de **M. Eric Billard**.